

TRAVAUX EXTÉRIEURS	
OUI	NON
<p>En ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement ou modification du revêtement de la toiture ou des murs, incluant l'isolation ▪ Remplacement ou modification de portes et fenêtres ▪ Vente de garage <ul style="list-style-type: none"> ▪ Affichage des enseignes au mur et sur poteaux de même que les panneaux-réclames ▪ Construction d'un patio, terrasse, galerie, portique et véranda pour usage résidentiel, en cour avant et latérale ▪ Construction ou modification de patio annexé à une piscine ▪ Construction ou agrandissement d'un garage, remise ou abri d'auto ▪ Installation d'un spa ou d'une piscine ▪ Construction de clôtures, murs et murets ▪ Installations septiques ▪ Ouvrage de captage des eaux souterraines ▪ Construction et agrandissement d'un bâtiment principal ▪ Démolition ou déplacement de tout bâtiment ▪ Coupe forestière en bordure de la route ▪ Ensablement des rives et entretien d'un enrochement ▪ Aménagement et intervention sur les rives d'un cours d'eau ▪ Construction d'une serre privée ▪ Construction d'un abri à bois ▪ Création d'une nouvelle entrée charretière ou agrandissement d'une entrée déjà existante (autorisation) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien normal (peinture et réparation mineure) ▪ Construction en cour arrière de patio (non annexé à une piscine), terrasse, galerie, portique et véranda pour usages résidentiels * ▪ Les constructions complémentaires résidentielles (foyer extérieur pergola, jeux extérieurs, abris-soleil, etc.) * ▪ Installation d'une thermopompe ▪ Construction d'escaliers extérieurs * ▪ Réalisation d'un aménagement paysager ▪ Installation d'abri d'hiver et clôture à neige * ▪ Rénovation, réparation ou modification des bâtiments complémentaires (garage, remise, gazebo) n'ayant aucune incidence sur les dimensions, la hauteur ou la position ▪ Installation d'antenne de télévision standard, numérique ou de télécommunication ▪ Installation de réservoir de gaz ou d'huile * ▪ Installation d'éolienne * ▪ Coupe d'arbres en milieu résidentiel (sauf le Parc Ferland) ▪ Installation d'une remise préfabriquée de moins de 6 mètres carrés ▪ Plantation d'arbres ▪ Aménagement de la surface d'un stationnement ▪ Changement de gouttières ▪ Renouvellement de soffite et facia ▪ Installation d'une cheminée
TRAVAUX INTÉRIEURS	
OUI	NON
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement d'un sous-sol ▪ Ajout d'une chambre ou d'une pièce ▪ Modification des divisions ou de la superficie d'une ou plusieurs pièces ▪ Modifications à la structure d'un bâtiment principal ▪ Déplacement ou ajout d'un escalier intérieur ▪ Aménagement ou ajout d'un nouveau logement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement ou modification d'équipements de salle de bain et de cuisine à usage résidentiel (armoires de cuisine, comptoir, toilette, lavabo)* ▪ Remplacement des revêtements de plancher, mur, plafond, boiserie et autres éléments décoratifs pour usage résidentiel ▪ Travaux de plomberie, chauffage, éclairage, électricité et travaux de même nature

* Bien qu'un permis ne soit pas exigible pour ces travaux, des normes particulières peuvent exister et doivent être respectées.

Certains permis peuvent être demandés en ligne, via la rubrique Services en ligne du site Internet municipal, au www.ville.sept-iles.qc.ca

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Service de l'urbanisme
546, av. De Quen (hôtel de ville) | téléphone : 418 964-3233

Horaire : lundi au jeudi, 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 | vendredi, 8 h 30 à 12 h 30